

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 21 octobre 2024 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M..Yvan Côté, Maire
- Mme Jocelyne Boivin, conseillère
- M. Michel Cordeau, conseiller
- M. Claude Tessier, conseiller
- M. Steeve Gauthier, conseiller
- M. Yvan Duval, conseiller
- M. Luc Harvey, directeur général & greffier/trésorier

ABSENCE MOTIVÉE : M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Présences et vérification du quorum ;
3. Acceptation de l'ordre du jour ;
4. Acceptation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024 ;
5. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
6. Certificats de crédits disponibles ;
7. Rapport du service d'urbanisme ;
8. Rapport du directeur général ;
9. Adoption de états financiers 2023 ;
10. Adoption du budget 2025 de régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf ;
11. Réparations ponctuelles de la chaussée ;
12. Etude géotechnique ;
13. Entente Station Touristique Duchesnay/Ville de Lac-Saint-Joseph ;
14. Réfection d'un ponceau au #358 CTM ;
15. Autres sujets ;
 - 15.1 Règlements de concordance ;
16. Période de questions ;
17. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

La maire M. Yvan Côté, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Présence et vérification du quorum

La majorité des membres du Conseil étant présents, le quorum est constaté.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu l'ordre du jour à l'avance et ont pris connaissance du document. M. Côté maire, en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que soumis par le greffier-trésorier.

CA-24-10-21-01 Sur proposition de Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour tel que soumis est adopté.

ADOPTÉ

4.- Adoption du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu le procès-verbal à l'avance et ont pris connaissance du document, M. Côté maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que soumis par le greffier-trésorier.

CA-24-10-21-02 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024 tel que soumis est adopté.

ADOPTÉ

5.- Acceptation des listes et rapports mensuels

Le greffier-trésorier dépose les rapports mensuels suivants :

- Liste des comptes payés pour le mois de septembre 2024 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de septembre 2024.

CA-24-10-21-03 Sur proposition de Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de septembre 2024 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

6.- Certificats de crédits disponibles

Le greffier-trésorier dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois d'octobre 2024.

CA-24-10-21-04 Sur proposition de Michel Cordeau faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par le greffier-trésorier et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

7.- Rapport du service d'urbanisme

Le directeur général dépose le rapport du service d'urbanisme pour le mois de septembre 2024.

CA-24-10-21-05 Sur proposition de Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de prendre acte du rapport de l'inspecteur municipal ainsi que du service d'urbanisme pour le mois de septembre 2024.

ADOPTÉ

8.- Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport.

CA-24-10-21-06 Sur proposition de Steeve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité, que ce Conseil prend acte du rapport du directeur général.

ADOPTÉ

9.- Dépôt du rapport financier 2023

Le greffier-trésorier dépose le rapport financier de la Ville pour l'année 2023, préparé par la firme comptable Beudet, Fontaine CPA,

Le maire présente ensuite son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe.

CA-24-10-21-07 Sur proposition de Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, le rapport financier 2023 et le rapport du vérificateur externe sont adoptés tels que soumis.

CA-24-10-21-08 Sur proposition de Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil prend acte du rapport du Maire concernant les faits saillants du rapport financier pour l'année 2023 et donne instructions au greffier-trésorier de diffuser le rapport du maire par voie de courriel à tous les citoyens de la Ville.

ADOPTÉ

10.- Adoption du budget 2025 de régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf ;

CONSIDÉRANT que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a adopté le 19 septembre 2024 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025 ;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la Régie doivent approuver le budget 2025 par résolution de leur conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que cette procédure réfère à l'article 603 du Code municipal ou 468.34 de la Loi sur les cités et villes ;

CA-24-10-21-09 Sur proposition de Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac-Saint-Joseph adopte le budget 2025 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf représentant des revenus et des dépenses équilibrées pour 19 602 518\$;

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac-Saint-Joseph adopte la quote-part GMR 2025 présentée dans le tableau Rapport final de tonnage pour le calcul des quotes-parts 2025, établie à 207,76\$ par tonne métrique et qui représente une augmentation de 3,9%, considérant que cette augmentation varie d'une municipalité à l'autre;

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac-Saint-Joseph adopte la quote-part BFS 2025 présentée dans le tableau Quotes-parts 2025 – Boues de fosses septiques, sachant que ces quotes-parts sont établies par secteur, révisées et facturées au réel à la fin de chaque année financière, représentant 236,16\$ pour le secteur A-B, 208,74\$ pour le secteur C et 162,74 pour le secteur D;

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac-Saint-Joseph approuve également le programme triennal des immobilisations 2025-2027 de 11 047 000\$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelle de Portneuf le 19 septembre 2024

ADOPTÉ

11.- Réparations ponctuelles de la chaussée

CONSIDÉRANT que la route a des réparations ponctuelles à être exécutées;

CONSIDÉRANT qu'il est important de sécuriser la route;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu trois soumissions pour la réfection de la route;

CONSIDÉRANT que Construction et Pavage Portneuf a déposé la soumission la moins élevée au montant de 35 212\$;

CA-24-10-21-10 Sur proposition de Michel Cordeau faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter la soumission de Construction Pavage Portneuf au montant de 35 212\$ pour la réfection ponctuelle de la route.

ADOPTÉ

12.- Étude géotechnique

CONSIDÉRANT que la Ville veut procéder à la réfection de la chaussée pour les premiers 400m (environ) du Chemin Thomas-Maher en 2025;

CONSIDÉRANT que cette portion de la route nécessite une analyse plus approfondie du sol avant de refaire l'asphaltage;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Laboratoires d'Expertises de Québec a déposé une soumission au montant de 14 250\$;

CA-24-10-21-11 Sur proposition de Steeve Gauthier faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter la soumission de l'entreprise Les Laboratoires d'Expertises de Québec au montant de 14 250\$ pour une étude géotechnique.

ADOPTÉ

13. - Entente Station Touristique Duchesnay/Ville de Lac-Saint-Joseph

CONSIDÉRANT que la Station Touristique Duchesnay veut fermer l'accès au terrain en face de la Chapelle;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la ville d'avoir accès à ce terrain afin d'entreposer thématiquement du matériel pour la route;

CONSIDÉRANT que la Station Touristique Duchesnay est d'accord de donner un accès unique à la ville et non au public;

CONSIDÉRANT que les travaux devront être exécutés pas la ville;

CA-24-10-21-12 Sur proposition de Steeve Gauthier faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter l'entente avec la Station Touristique Duchesnay afin de maintenir notre accès à ce terrain, et d'autoriser le directeur général, Luc Harvey à négocier ainsi qu'à signer cette entente.

ADOPTÉ

14. Réfection d'un ponceau au #358 CTM;

CONSIDÉRANT que le ponceau vis-à-vis le #358 CTM est bouché;

CONSIDÉRANT qu'un entrepreneur a essayé de le déboucher mais sans succès;

CONSIDÉRANT qu'il serait important de le changer avant la période hivernale pour des fins de sécurité pour la route et résidents;

CONSIDÉRANT que Construction Pavage Portneuf sera sur place pour effectuer les travaux de pavage;

CA-24-10-21-13 Sur proposition de Steeve Gauthier faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les travaux de réfection du ponceau et ceux-ci seront effectués par Construction Pavage Portneuf. Les travaux sont évalués entre 25 000\$ et 30 000\$. Que Luc Harvey directeur général, soit autorisé à signer cette entente.

ADOPTÉ

15. - Autres sujets

15.1 – Règlements de concordance

Michel Cordeau explique aux membres du conseil qu'il manquait quelques documents au règlement de zonage 2024-295 suite à son adoption. En attente de la confirmation de nos procureurs, il y aurait possibilité de refaire le processus d'acceptation ainsi que d'une séance publique.

16. – Période de questions

Aucune question

17- Levée de la séance

La séance est levée

CA-24-10-21-14 Sur proposition de Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h00.

ADOPTÉ

Yvan Côté
Maire

Luc Harvey
Greffier-trésorier